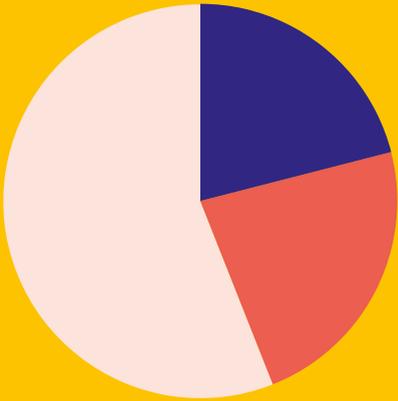
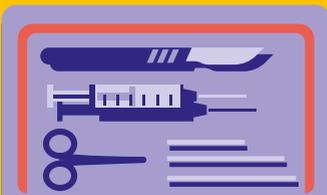
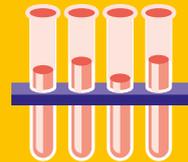
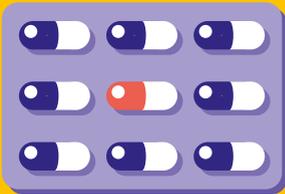


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 ALPES



2016



Le projet stratégique des Alpes s'est mis en place, il s'est concrétisé en 2016 par des dispositifs proposés aux agents et aux établissements adhérents :

- dispositif modulaire pour les cadres ;
- dispositif modulaire pour les ASH ;
- dispositif modulaire sur les compétences clés pour tous les publics ;
- journées d'information sur les GHT, le DPC ;
- travaux sur le dossier « gestion des inaptitudes ».

En 2016, les bureaux uniques des grandes régions administratives se sont mis en place conformément à la feuille de route donnée par les administrateurs nationaux.

Le bureau unique Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) est composé de douze membres, six FHF, trois CGT, deux CFDT et un FO.

La délégation Alpes est bien représentée puisque cinq membres sont issus des Alpes.

Dès les premières réunions, le bureau unique AURA a engagé un état des lieux des pratiques par délégation et recherché des axes d'harmonisation. C'est une évolution importante pour l'ANFH, le président du bureau unique ayant un rôle de représentation de l'ANFH au plan régional et le bureau unique étant force de proposition d'une harmonisation régionale pour les CRG qui restent décisionnaires.

MICHÈLE VIELFAURE-CHAPUIS
PRÉSIDENTE RÉGIONALE

SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2016	p. 16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

En 2016, 96 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Alpes emploient 44 486 agents de la fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical, 29 établissements confient leur contribution à l'ANFH Alpes. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

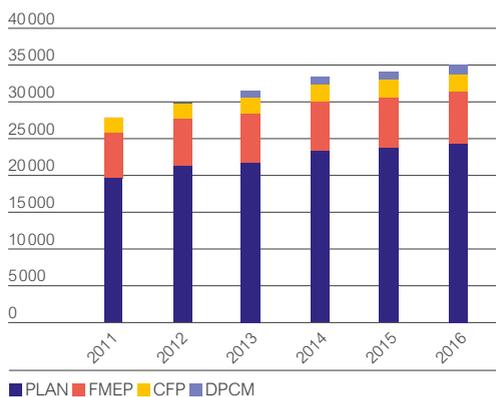
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1% – Plan de formation ;
- le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2% – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2011



En 2016, le total des cotisations s'élève à 35 066 K€ contre 34 252 K€ en 2015, soit une augmentation de 2,4%. Cette évolution est supérieure à celle enregistrée au niveau national (1,3%).

104

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS
AU 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES
ET 0,2% – CFP/VAE/BC

92,3%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

97,9%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- Moins de 50 agents
- De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 24 252 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 68% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

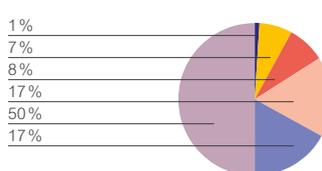
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- De 150 à 299 agents
- De 300 à 999 agents

En 2016, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 1 375 K€ et concernent principalement les établissements de 1 000 à 4 999 agents.

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- De 1 000 à 4 999 agents
- Plus de 5 000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6% – Fmep et du 0,2% – CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 7 067 K€ et 2 356 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 84% du total de ces cotisations.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



- Médico-social : Personnes âgées
- Sanitaire

La délégation compte 96 établissements adhérents au Plan de formation sur 104 cotisants, soit un taux d'adhésion

45%

DES ÉTABLISSEMENTS
appartiennent
au secteur Médico-social :
Personnes âgées

- Social/Médico-social :
Handicap-Enfance-Famille

de 92,3%. Le secteur sanitaire représente 40% des établissements adhérents et 87% des effectifs couverts.

35 066 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH ALPES

24 252 K€

2,1% – PLAN DE FORMATION

7 067 K€

0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES

2 356 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

16 K€

4,8% ESAT

1 375 K€

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 2,1 % – PLAN DE FORMATION

En région Alpes, le taux d'accès à la formation est toujours très haut, 59,3% alors que le taux national est de 58%. La répartition des charges de formation par nature de dépenses est stable avec un taux de 43% (pour le 2,7) des frais de traitement.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

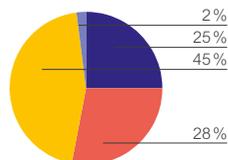
Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

45 %

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C.



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2016, 45% des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation au titre du 2,1% – Plan de formation sont des agents de catégorie C. Cette part est stable par rapport à 2015.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	1208	32428	621389	2,7 %	119013
TYPE 2A	15 114	195 659	4 385 622	18,8 %	298 732
TYPE 2B	14 160	174 496	3 652 302	15,6 %	192 723
TYPE 2C	16 554	225 804	5 187 303	22,2 %	330 115
TYPE 3	601	29 719	5 777 737	20,5 %	82 498
TYPE 4	754	617 397	8 859 939	37,9 %	9 788 902
TYPE 5	16	2 137	66 269	0,3 %	30 034
TYPE 8	25	1 332	25 088	0,1 %	2 270

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 4 et de type 2c, qui représentent respectivement 38 % et 22 % du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF: Accords sur recettes futures

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



49%

ENSEIGNEMENT



8%

DÉPLACEMENT



43%

TRAITEMENTS

48 432

DÉPARTS EN FORMATION EN 2016

59,3 %

DES AGENTS ALPES ONT ACCÉDÉ
À LA FORMATION EN 2016

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

DES BESOINS IMPORTANTS EN ÉTUDES PROMOTIONNELLES

En 2016, les demandes de financement des études promotionnelles (EP) ont été très importantes puisque 15 079 098 € de demandes de financement ont été reçus pour un budget disponible de 8 752 998 €. Compte tenu du volume financier des demandes et du budget disponible, les instances nationales ont attribué, à titre exceptionnel, une enveloppe complémentaire de 3 000 000 €, ce qui a permis de prendre en charge les demandes de financement à hauteur de 12 873 709 €.

La priorisation des dossiers par la commission des études promotionnelles prend en compte :

- l'ordre de priorité donné par les établissements ;
- l'effort réalisé par les établissements pour financer des Études Promotionnelles dans leur plan de formation ;
- la taille des établissements ;
- les attributions antérieures.

Les établissements qui n'utilisent pas la totalité de leur enveloppe formation du Plan ne sont pas prioritaires.

L'ensemble des coûts (pédagogie, traitement et déplacement) est intégré pour valoriser les besoins de financement des études promotionnelles.

À partir de 2016, une liste complémentaire d'EP établie par la commission de juillet permet à la délégation de faire face aux annulations de dossiers au cours de l'été.

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2016	NOMBRE EP 2015	TAUX D'ÉVOLUTION 2016/2015
DE INFIRMIER	281	282	-04%
DEAS	198	175	13,1%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	101	108	-6,5%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	67	51	31,4%
DE IBODE	35	11	218,2%
DE PUÉRICULTRICE	24	24	0,0%
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	20	14	42,9%
DEAMP	18	32	-43,8%
CAFERUIS	15	12	25,0%
DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	14	11	27,3%
AUTRES	39	43	-9,3%
TOTAL	812	763	6,4%

En 2016, la délégation compte 812 études promotionnelles en cours de financement contre 763 en 2015, soit une évolution de 6,4%. Le diplôme d'État d'infirmier est le diplôme le plus préparé (35% de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (24%). Ils enregistrent respectivement une évolution de -0,4% et de 13,1% par rapport à 2015.

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2016)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1%; 0,6%	812	423
SUR LE 0,2%	-	-
TOTAL	812	423

Sur 812 études promotionnelles en cours de financement, 423 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% – Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

812

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

423

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2016

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

68,3%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

161

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

211

VAE *

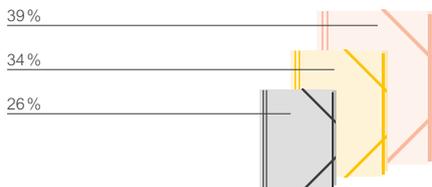
* Nombre de dossiers en cours

240

BILANS DE COMPÉTENCES *

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR DISPOSITIF



■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

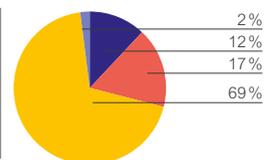
Avec 161 dossiers en cours de réalisation en 2016, le CFP classique représente 26% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

69%

DES DOSSIERS
concernent la catégorie C.



■ A ■ B ■ C ■ Autres

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (69%), suivis des agents de catégorie B (17%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit

participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS .

+2 200

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÈMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

88%

CONCERNANT LES MÉDECINS

12%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

<1%

CONCERNANT LES AUTRES
CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME
HORS UNION EUROPÉENNE...)

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH ALPES

En 2016, des projets régionaux issus du projet stratégique se sont développés, proposant ainsi aux établissements une offre diversifiée : des dispositifs régionaux de formation (cadres, ASH), un plan d'actions coordonnées (PAC), un programme de plusieurs conférences régionales, l'accompagnement des services formation sur les évolutions réglementaires ...

RÉSEAUX, GROUPES DE TRAVAIL, COMMISSIONS

15 participants au regroupement des responsables formation.

JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

5 JOURNÉES ONT RÉUNI
287 PARTICIPANTS

- Journée « Cartographie des métiers : un tremplin pour une politique RH dans les nouvelles organisations territoriales »
- Journée de restitution sur la gestion et l'accompagnement des personnels en situation d'inaptitude
- Journée « La laïcité dans la Fonction publique hospitalière »
- Journée « La Loi de santé, le décret GHT et ses impacts »
- Journée de présentation du DPC 2.0

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

14 ACTIONS

202 STAGIAIRES

À la demande des établissements et pour répondre à leurs besoins, des dispositifs de formation ont été construits et se sont concrétisés en fin d'année 2016.

Formation des encadrants comprenant un positionnement et la construction d'un parcours modulaire individualisé.

Formation des ASH comprenant 4 modules de 2 à 3 jours sur les 4 principaux domaines d'activité de l'ASH.

Formation sur les compétences clés comprenant un positionnement et la construction d'un parcours modulaire individualisé en fonction des objectifs de l'agent et de son niveau.

Les compétences clés concernent les savoirs de base en expression écrite et orale, en mathématique et logique, mais aussi en informatique (utilisation des équipements et des logiciels de base) et des savoirs comportementaux tels que le travail en équipe...

PLAN D' ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES RÉGIONALES (PAC)

(OU PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS)

22 ACTIONS

52 GROUPES

626 STAGIAIRES

Les actions coordonnées développées jusqu'en 2015 principalement dans le Nord-Isère ont été proposées en 2016 à l'ensemble des établissements des quatre départements avec succès.

52 groupes se sont mis en place à partir d'une offre encore restreinte qui couvrait principalement le secteur des personnes âgées, le secteur social et les formations d'adaptation à l'emploi.

Une nouvelle organisation du recueil des besoins a été proposée aux établissements pour construire le PAC 2017.

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH ALPES

PROJET STRATÉGIQUE

2016-2019

Le projet stratégique régional de l'ANFH Alpes a été élaboré au cours du séminaire des instances de novembre 2015.

Il comprend 4 axes :

Axe 1

→ Accompagner les projets des agents

Axe 2

→ Développer l'offre régionale de formation, une prestation d'achats de formation et intégrer de nouvelles modalités pédagogiques

Axe 3

→ Développer une offre adaptée aux différents adhérents et aux évolutions de l'environnement de la santé

Axe 4

→ Développer les partenariats locaux et inter régions ANFH

En 2016, l'ANFH Alpes a développé des projets régionaux :

VAE COLLECTIVE À DESTINATION DES EHPAD

Depuis 2014 et à l'initiative de la Région Rhône-Alpes

un projet de VAE collective en EHPAD (public, privé..) a été initié dans les départements : Isère, Savoie et Haute-Savoie. L'AVAETS et Intermife RA sont les co-pilotes régionaux, et les partenaires sont les conseils généraux, la DIRECCTE, la DRJSCS, l'ARS et les OPCA (UNIFAF, ANFH, CNFPT, OPCA PL)

Les publics ciblés :

salariés des EHPAD quels que soient leurs statuts et les demandeurs d'emploi expérimentés ayant fait fonction AS ou AMP. L'ANFH Alpes est un des acteurs du financement pour les 3 départements.

Le dispositif comprend :

→ un accompagnement de 24 h ;
→ un module de 70 h (pour le DE AS) ;
→ une assistance renforcée de 12 à 16 h selon les besoins.

Financés dans le cadre du 0,2%, l'ANFH Alpes prend en charge :

→ les frais pédagogiques des trois dispositifs ;
→ les frais de déplacement des agents.

Les frais de traitement des agents sont pris en charge par les conseils départementaux concernés.

Point d'étape à fin 2016 :

À fin d'année 2016, 3 départements avaient intégré la démarche : Isère, Savoie et Haute-Savoie pour un total de 15 établissements (7 en Isère, 5 en Haute savoie et 3 en Savoie). 60 agents sont inscrits dans le dispositif :
→ 30 en Isère : 22 DE AS et 8 DE AES (ex DE AMP) ;
→ 26 en Haute-Savoie, tous DE AS ;
→ 4 en Savoie, tous DE AS.

Les résultats partiels au 31 décembre 2016 ne sont connus que pour l'Isère :

→ 14 validations totales, 10 AS et 4 AMP ;
→ 11 validations partielles pour DE AS.
Les autres agents n'ont pas déposé leur dossier.

**PARTENARIAT ARS, UNIFAF,
ANFH RHÔNE ET ALPES SUR
LA GESTION DES INAPTITUDES**

Face au vieillissement de la population active et à la pénibilité du travail en établissement, un projet sur la gestion des situations d'inaptitude a été élaboré avec l'ARS, UNIFAF et l'ANFH Rhône.

Après une étude qualitative et quantitative, en 2016 le projet s'est poursuivi par l'élaboration des préconisations pour aider les établissements et les agents en risque d'inaptitude.

Une journée Auvergne Rhône Alpes a clos cette étape. ENEIS, prestataire qui accompagne le projet, y a présenté la synthèse des travaux, en particulier le guide des inaptitudes qui a été co-construit par tous les partenaires. Il est à la disposition des établissements sous format papier et sur le site régional de l'ANFH.

Le plan d'actions a été présenté, il sera mis en œuvre en 2017.



**DES OUTILS AU SERVICE
DES PROFESSIONNELS**
ANFH.FR/ALPES

Le site internet de l'ANFH Alpes permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation.



96

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À L'ANFH ALPES

59,3 %

TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

ADHÉRENTS

92,3 % ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1 % – Plan de formation soit 97,9 % des agents
de la FPH de la région

29 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

48 432 DÉPARTS EN FORMATION
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

161 DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT
(DOSSIERS CLASSIQUES) *

211 DOSSIERS VAE
EN COURS DE FINANCEMENT *

240 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS*

812 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES**

DONNÉES FINANCIÈRES

35 066 K€
COLLECTÉS EN 2016

Répartition

24 252 K€ 2,1 %
PLAN DE FORMATION

7 067 K€ 0,6 %
FMEP

2 356 K€ 0,2 %
CFP/VAE/BC

16 K€ 4,8 %
ESAT

1 375 K€ 0,5 % OU 0,75 %
DPC MÉDICAL

* Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

